

OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Vendredi 23 février 2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	2
2024.....	2
I. Bilan des actions 2023	3
1. Ressources humaines : structure générale des effectifs.....	3
2. Fréquentation de l'Office	6
3. Fréquentation par nationalité	7
4. Fréquentation réseaux sociaux :	7
5. La taxe de séjour.....	8
6. L'assistance démarche qualité	8
II. Résultats financiers 2023	8
III. Orientations 2024.....	11
1. Restructurer l'office de tourisme	11
2. Communiquer et promouvoir la destination	11
3. Faciliter l'accès à l'information touristique.....	12
4. Animations et programmations culturelles	12
5. Qualifier l'offre	13
6. Observatoire du tourisme	13
7. Actions relatives à taxe de séjour pour 2024.....	13
8. Redynamiser l'espace accueil visiteurs à l'OTI.....	13
IV. Orientations budgétaires 2024.....	13

I. Bilan des actions 2023

L'Office Intercommunal du Tourisme (OTI) est supervisé par un Conseil d'Exploitation composé de membres du Conseil Communautaire et de socio professionnels.

Cependant, seul le Conseil Communautaire reste compétent pour valider les orientations débattues en Conseil d'Exploitation, et le Président de la CCFC en reste l'Ordonnateur.

L'OTI bénéficie en outre d'un Budget Annexe, dont le rapport d'Orientation Budgétaire vous est ici présenté.

En 2023, 6 saisonniers à plein temps ont été recrutés sur une période s'étalant de mai à août.

1. Ressources humaines : structure générale des effectifs

1.1 Statistiques

Au 31 décembre 2023, l'OTI comptait :

3 agents en emplois permanents (contractuels de droit public) et 1 agent en emploi non permanent (remplacement de maladie).

Sur 3 agents permanents, 3 sont des femmes, la totalité des effectifs est à temps plein.

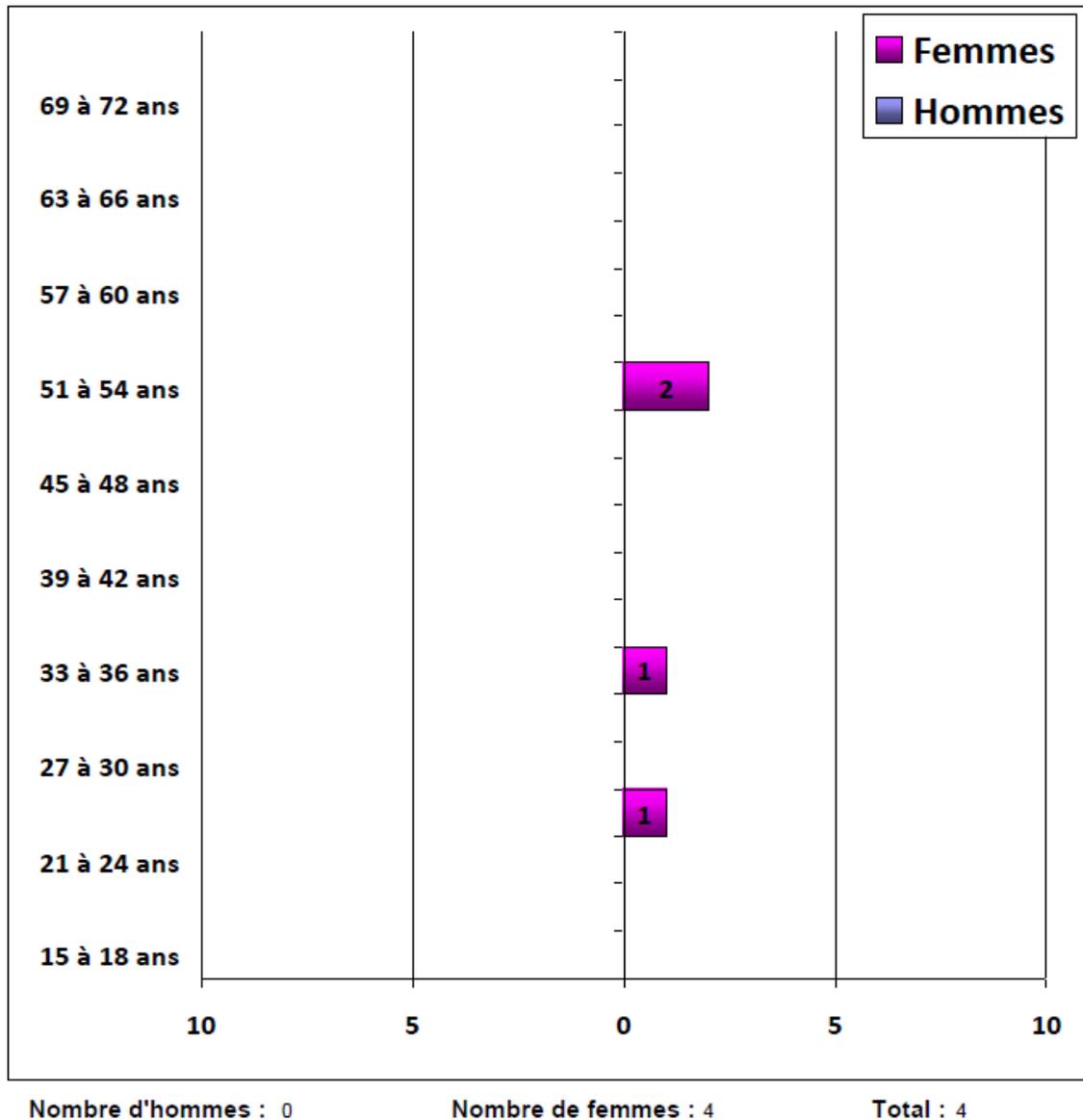
Les agents de catégorie B représentent 66% des effectifs, les agents de catégorie C, 34%.

Pyramide des âges

Date : 12/02/2024

Collectivité : COMMUNAUTE FIUM'ORBU CASTELLU

Etablissement : OTI FIUMORBU CASTELLU



1.2 Répartition par âge

L'âge moyen des agents est de 44 ans.

1.3 La rémunération brute

La rémunération moyenne mensuelle brute des agents permanents de l'Oti en 2023 (hors régime indemnitaire) s'élevait à 2085 € brut mensuel.

Par comparaison, le SMIC pour 35 heures hebdomadaires s'élevait à 1 747,20 € brut mensuel.

NB : la différence de moyenne entre le Budget principal et celui de l'Oti s'explique par 2 facteurs :

- Lors de l'intégration des agents l'ancien EPIC dissout, les anciennes conditions salariales des agents ont été conservées en application du Droit du travail.
- 66% des effectifs de l'Oti sont des cadres B.

1.4 La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Sans objet, les agents sont des contractuels de Droit Public.

1.5 Le régime indemnitaire (RI)

La Communauté de Communes a mis en place le RIFSEEP qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le RIFSEEP se décompose en partie :

- Une part fixe appelée IFSE versée tous les mois
- Une part variable appelée CIA, qui peut être versée une fois par an.

100% des agents toutes catégories confondues perçoivent du RIFSEEP.

Le régime indemnitaire (IFSE) représente environ 46 % du salaire brut des agents.

Le montant moyen brut du régime indemnitaire est de 382 € par agent en 2023 (auquel se rajoute l'indemnité de transport obligatoire versée 2 fois/an et qui représente 3 536 € brut par an pour tous les agents et la part variable CIA 1 fois/an qui représente 500€ brut annuel par agent).

1.6 Les heures complémentaires et supplémentaires

Sans objet.

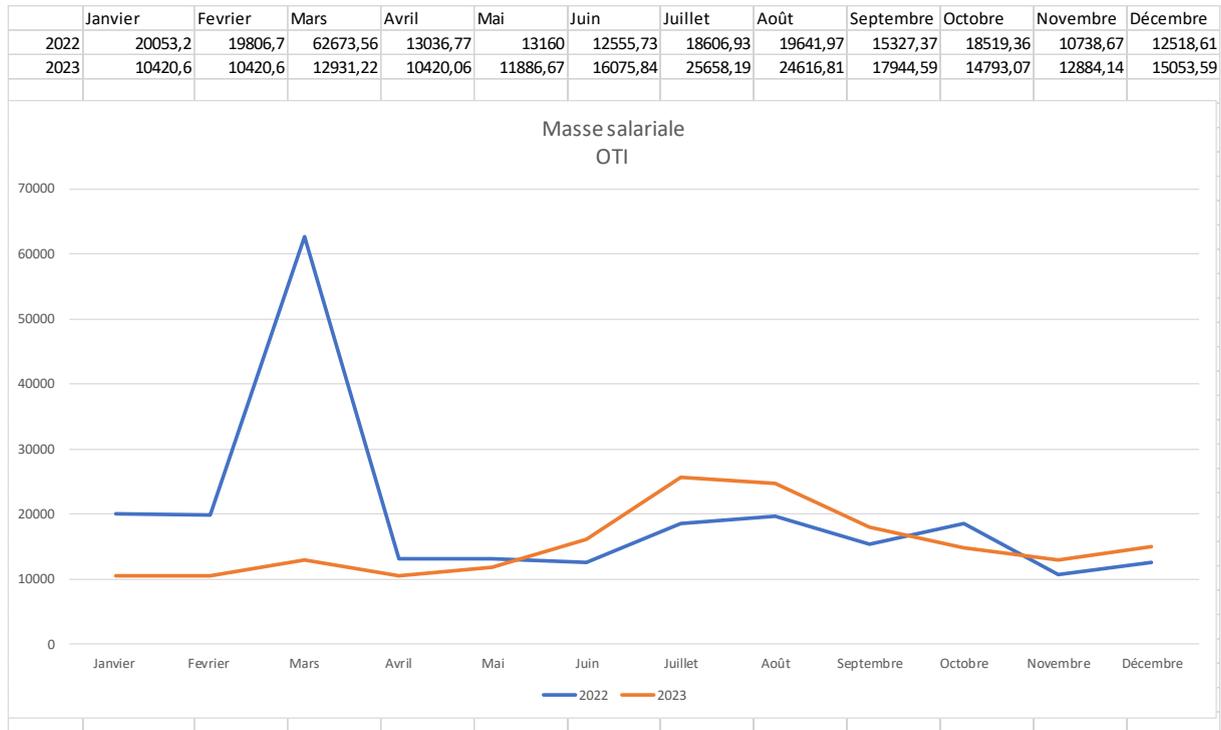
1.7 Le temps de travail

Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1 607 heures, ainsi que le prévoit la législation en vigueur.

1.8 Les charges de personnels

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 184k€ (248k en 2022) -64 k€ départ de 2 agents permanents en 2022.

- 131k€ des dépenses sont affectées aux agents permanents.
- 53 k€ des dépenses sont affectées aux agents non permanents.



2. Fréquentation de l'Office

L'office de tourisme intercommunal du Fium'Orbu Castellu ainsi que nos bureaux d'information à Ghisoni et Solaro ont accueilli et renseigné 14380 visiteurs durant l'année 2023 contre 16750 visiteurs en 2022, une baisse notable de (-2370) soit (-14,15%).

Pays d'origine	Principal	Nombre de personnes	Pourcentage
France	12108	12108	84.20%
Allemagne	1040	1040	7.23%
Italie	463	463	3.22%
Belgique	335	335	2.33%
Suisse	204	204	1.42%
Royaume-uni	62	62	0.43%
Pays-bas	58	58	0.40%
Tcheque, republique	54	54	0.38%
Pologne	9	9	0.06%
Espagne	9	9	0.06%
Finlande	5	5	0.03%
Portugal	5	5	0.03%
Luxembourg	5	5	0.03%
Slovenie	4	4	0.03%
Canada	4	4	0.03%
Autriche	4	4	0.03%
Danemark	4	4	0.03%
Monaco	3	3	0.02%
Slovaquie	2	2	0.01%
Suede	2	2	0.01%
TOTAL	14380	14380	100 %

3. Fréquentation par nationalité :

Les visites sur site web proviennent à 85,30% de France. Quelques connexions encore provenant de bots des USA puisqu'ils apparaissent dans les statistiques en 2ème place.

Les visites depuis les autres pays européens proviennent d'Allemagne, de Belgique, de Suède, d'Irlande et de Suisse pour des valeurs entre 2 à 3%.

Visites : 34 000 soit +18% par rapport à l'année 2022. Le site séduit plus depuis son évolution en mobile first (format adapté spécifiquement à une consultation via smartphone)

Pages vues : 123 497

4. Fréquentation réseaux sociaux :

- Page Facebook :
11 171 followers +8,5% par rapport à l'an dernier.
- Sur X (ex twitter) :
2100 abonnés
- Sur Instagram :
2400 abonnés
- Sur TikTok, nous avons créé un compte en 2022. Nous avons réalisé une vingtaine de vidéos, la fidélisation est en cours !

5. La taxe de séjour

Nous avons constaté que de nombreux hébergeurs ne s'étaient jamais connectés à leur espace 3D ouest ou encore, n'avaient jamais effectué leurs déclarations soit par manque d'information ou par omission (malgré les nombreuses relances).

Afin de remédier à cette situation nous avons réalisé un travail d'accompagnement de manière à informer et à faciliter la déclaration de la taxe de séjour.

À ce jour il y a encore une problématique à résoudre : défaut de déclaration, que doit-on faire ?

Pour conclure, nous constatons une augmentation significative sur l'année 2023 (+111 258,31 €).

Comparatif entre 2022 et 2023 :

2022 :	2023 :
347 511 €	458 769,31 €
- 295 697 € via 3D Ouest	- 325 169,93 € via 3D Ouest
- 51 814 € via tiers collecteurs	- 133 599,38 € via tiers collecteurs

Dont 10% de la taxe additionnelle reversée à la Collectivité de Corse.

6. L'assistance démarche qualité

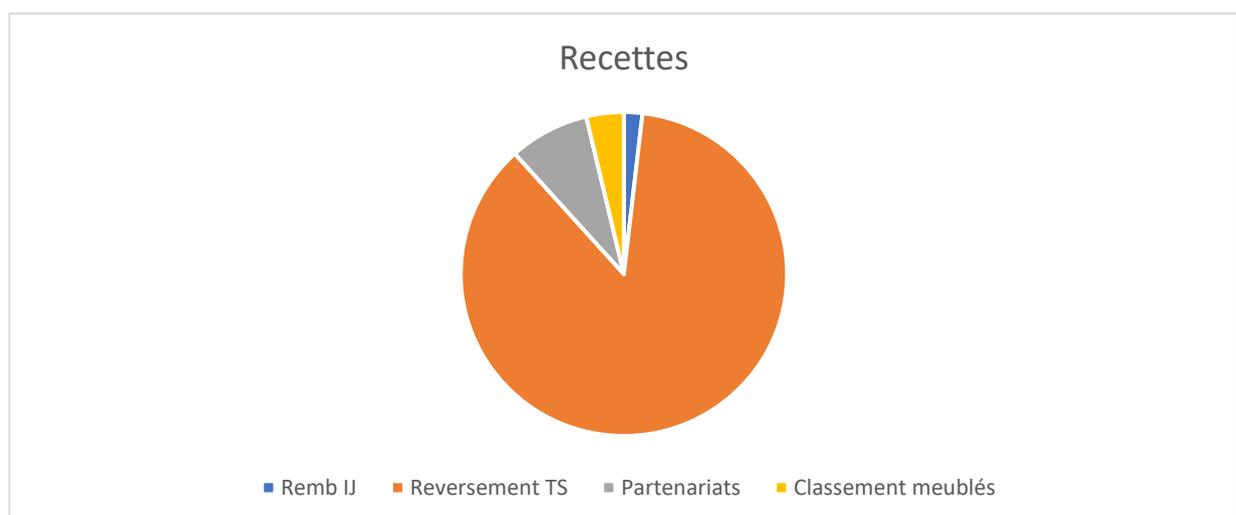
La prestataire retenue est partie en congé maladie et n'a pas finalisé sa mission. Cependant la démarche est toujours en cours pour finaliser la mission déjà engagée. Et elle permettra de réorganiser et de restructurer l'Office en vue de son classement en catégorie I.

II. Résultats financiers 2023

L'exercice 2023 présente un résultat de clôture négatif de **24 188,40 €**.

➤ Recettes de Fonctionnement :

Au total en réel elles s'élèvent en 2023 à **196 K €**.



Les grandes lignes qui constituent les recettes :

Article 6419 remboursement indemnités journalières : **3 600 €**

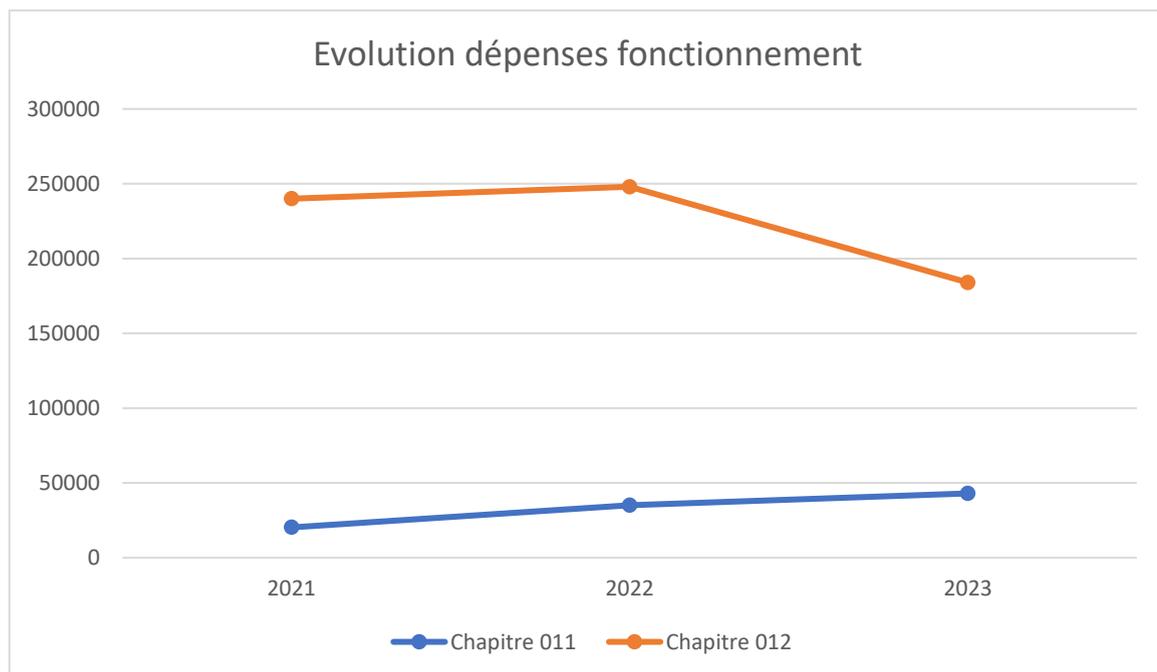
Article 7362 reversement taxe de séjour : **170 000 €**

Article 7488 pour les partenariats : **15 600 €**

Article 70688 classement de meublés : **7 300 €**

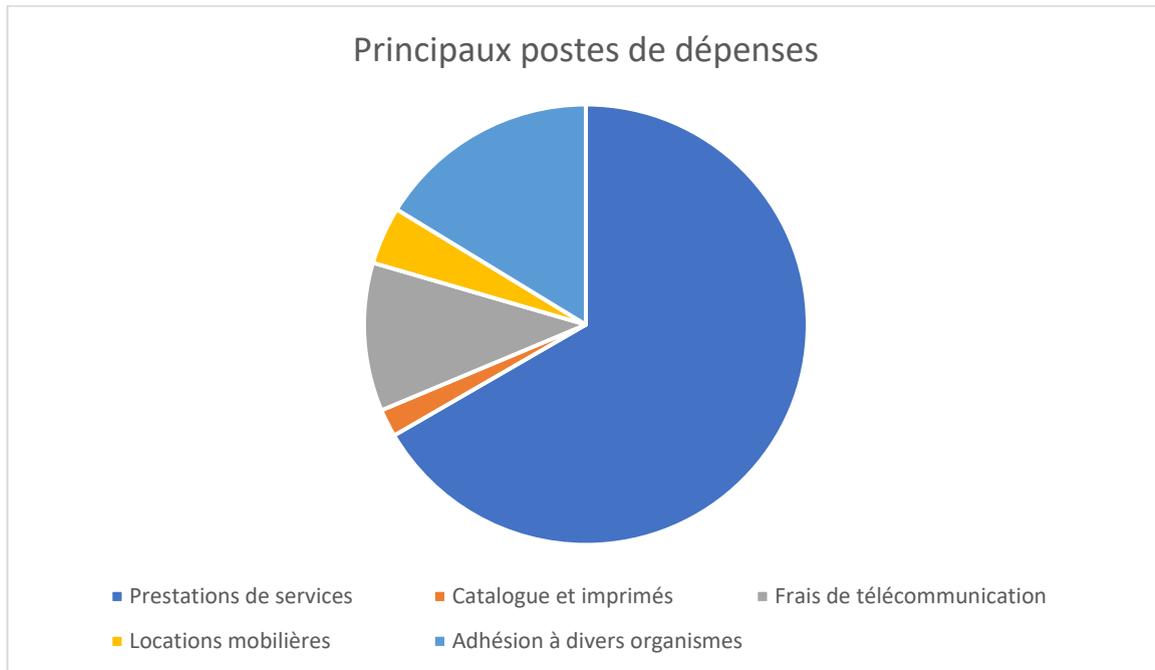
Dépenses de fonctionnement :

Au total elles s'élèvent en réel en 2023 à **229 k€**.



	2021	2022	2023	Evolution en €
Chapitre 011	20 290 €	35 000 €	43 000 €	+ 8 K €
Chapitre 012	240 000	248 000 €	184 000 €	- 64 K €

Principaux postes de dépenses



Résultat 2023 et cumulé

Sur l'exercice 2023, le solde de la section de fonctionnement s'élève à -32 918.15 €.

Le dernier virement du budget principal de la CCFC vers le budget de l'OTi provenant des recettes de la taxe de séjour a été effectué en janvier 2024, ce qui explique le résultat déficitaire.

Dépenses d'investissement

En 2023, le niveau des dépenses d'investissement en réel s'élève à 6 890.03, et le résultat de la section d'investissement s'élève à 8 729,75€.

Etat de la dette Néant

III. Orientations 2024

L'année 2024 verra se restructurer l'Office du Tourisme Intercommunal et poursuivre une démarche qualité qui permettra de recentrer l'OTI sur ses missions principales de promotion. Il s'agira tout d'abord de développer une stratégie d'intégration de la mission écotourisme à l'ensemble de la structure afin de favoriser la notoriété et le rayonnement de l'OTI.

En effet, l'OTI reprend la continuité du programme LEADER qui a eu pour vocation ces dernières années de structurer une offre d'écotourisme pour les visiteurs.

Ainsi en janvier 2024, l'OTI compte le recrutement d'une cheffe de développement écotourisme et slowtourisme, qui s'ajoute aux 3 emplois permanents.

L'objectif est de travailler sur des actions définies en 8 grands thèmes comme suit :

1. Restructurer l'office de tourisme

Il s'agit :

- D'obtenir le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1 en engageant une démarche qualité (à reprendre)
- Assurer la relève sur la démarche d'écotourisme initiée par le programme LEADER à la communauté de communes, en intégrant les différentes actions et en transmettant les compétences au personnel de l'OTI.
- Ouverture du point infos sur Ghisoni.

Le coût estimatif de ces actions reste à définir.

2. Communiquer et promouvoir la destination

Il s'agit de :

- Accentuer et optimiser notre présence sur les réseaux sociaux avec accueil de blogueurs, « Push média », Campagne adword, achat mots clés.
- Alimenter une ligne éditoriale via l'espace blog du site internet en vue de proposer un média en ligne. Celui-ci a pour objectif de créer des contenus pertinents et de transmettre des messages adaptés à nos cibles.
- Convention avec l'Oriente pour promotion commune en construisant un programme commun.
- Distribution de documentation sur l'année pour les adhérents et les visiteurs afin de communiquer et sensibiliser sur l'écotourisme.

Le coût estimatif de ces actions reste à définir.

3. Faciliter l'accès à l'information touristique

Il s'agit :

- Reprendre les présences sur les salons. Il y a plusieurs salons avec l'ATC auxquels il serait possible de participer sur le mois d'**octobre** concernant le marché de la Suisse et de l'Allemagne. Un autre salon est envisageable en **novembre** concernant le marché de la Grande Bretagne.
- Améliorer la diffusion de l'information pratique par la création de la brochure Prestige, d'une brochure d'hébergement, l'édition du guide pratique, le schéma des liaisons douces, la promotion des itinéraires thématiques validés par la Communauté de Communes, la création de fiches randonnées, la réalisation d'un plan touristique « Corse Orientale », la remise en service de la borne d'information touristique.
- Réaliser un reportage vidéo / photos pour raconter le territoire et les patrimoines du Fium'Orbu Castelli.

Le coût estimatif de ces actions est de 35 000 € HT.

4. Animations et programmations culturelles

- Nouvelle édition des *Rendez-vous en Corse Orientale* sur la période 15 septembre-15 octobre 2024 (dates à confirmer)
- *Natura & Scontrì* : 4 événements grand public par an d'une journée ou d'une journée avec les adhérents du réseau écotourisme. (Un événement par saison)
- Journées de rencontres et ateliers thématiques pour le réseau des adhérents de l'écotourisme (2 avant saison, 2 après saison)
- *Les mercredis du mois de mai* : 4 mercredis, 4 vigneron, mis en avant avec une animation œnotouristique.
- Artissima : soirée d'exposition à ciel ouvert à Ghisonaccia. Événement porté par la maire et la médiathèque de Ghisonaccia.
- 2 animations lors de la piétonne à Ghisonaccia (une pour l'ouverture, une pour la clôture d'édition)

Le coût estimatif de ces actions de 45 000 € HT dont les financements par l'ATC sont à définir.

5. Qualifier l'offre

Il s'agit :

- D'optimiser la taxe de séjour (repérage des loueurs de meubles non déclarés)
- Classement des meublés

Le coût de l'audit (renouvellement agrément pour le classement des meublés, tous les cinq ans) est de 1 560,08 € TTC.

6. Observatoire du tourisme

Il s'agit de :

- Mieux connaître notre clientèle (Enquête questionnaire par mail auprès de nos clients »
- Visualiser le développement touristique sur le territoire : Cartographier les meubles de tourisme sur le territoire
- Faire un état des lieux des données disponibles. (Réunion de travail avec les professionnels)

Le coût estimatif de ces actions reste à définir.

7. Actions relatives à taxe de séjour pour 2024

Pour les défauts de déclaration ou retards importants, prévoir une relance avec mise en demeure.

8. Redynamiser l'espace accueil visiteurs à l'OTI

Il s'agit d'embellir l'espace d'accueil visiteurs au sein de l'OTI, afin de créer une atmosphère accueillante et chaleureuse, invitant le visiteur à se projeter dans l'esprit du territoire, tourné vers le rural et la nature sauvage.

- Achat d'un meuble suffisamment grand pour réaliser une vitrine au reflet des acteurs du tourisme du territoire : artisans, producteurs, créateurs.
- Achat d'une table complémentaire pour l'accueil.
- Achat de chaises fauteuils.
- Achat de deux tonneaux de vin pour faire office de présentoir des dépliants des adhérents
- Achat de plantes vertes

Le coût estimatif de ces achats est de 1000€.

IV. Orientations budgétaires 2024

Recettes de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement proviendront essentiellement de la taxe de séjour versée par la CCFC

qui la perçoit et en reverse une grande partie sur le budget de l'Oti, des partenariats ainsi que des classements de meublés

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement seront de l'ordre de 300k€, incluant les dépenses de personnel ainsi que les dépenses relatives au plan d'actions déroulées ci-dessus.

Dépenses réelles d'investissement :

Les investissements présentés et la réalisation des programmes en cours, permettent d'établir une prévision d'investissement de l'ordre de 30 000k€.

Recettes réelles d'investissement :

Elles proviendront en grande partie des subventions qui pourront être accordées sur des projets d'investissements elles pourront être de l'ordre de 15 000€.

Etat de la dette :

Sans objet